

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mai 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Mathieu CESARI, Paul GIUDICELLI, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 08	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Jean-Pierre ANTONETTI, Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Caroline CUCCHI, Christophe MANICCIA, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Annule et remplace la délibération 2021-29 du 2 avril 2021

Objet : Financement du nouveau marché de réhabilitation de l'école

Le Maire expose au Conseil Municipal,

L'objectif principal du projet consiste en la réhabilitation et la rénovation de l'école primaire de la commune de Pianottoli-Caldarello, afin d'accueillir les élèves dans un environnement de qualité.

La vétusté des locaux et la nécessité d'une mise aux normes tant en matière d'accessibilité, de réseaux, de protection incendie ont motivé dès 2021, un premier marché.

Les travaux ont alors débuté en septembre 2021, pour être arrêtés peu après par décision préfectorale. Puis, compte tenu des délais de rupture avec la première maîtrise d'œuvre ainsi qu'aux difficultés rencontrées pour contractualiser avec une nouvelle, le chantier est alors resté à l'arrêt jusqu'à fin 2022.

Le 2 février 2023, la commune a lancé une nouvelle consultation. L'ensemble des lots sur ce second marché a été attribué fin avril 2023.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune avait obtenu dès le premier marché une aide financière auprès de l'État au titre de la DSIL. Cette aide reste inchangée.

La demande de subvention auprès de la CDC est restée en suspens après l'annulation du premier marché. Compte tenu des coûts actualisés du second marché, incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et les études connexes, il convient d'actualiser le plan de financement.

Il est également nécessaire de prendre en compte tous les coûts afférents au premier marché ; travaux et études.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est dorénavant le suivant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02/06/2023 10:02:03

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2023

	Montant HT	TVA 10 %	TVA 20 %	Montant TVA	Montant TTC
Montant du marché	714 781,19 €	60 959,82 €	21 036,60 €	81 996,42 €	796 777,61 €

Sources de financement	Taux	Financement attendu
Fonds propres	20 %	142 956,24 €
Emprunts	0 %	0 €
Sous-total autofinancement	20 %	142 956,24 €
État-DSIL	41,95 %	299 820,00 €
Collectivité de Corse - Fonds Ecole	38,05 %	272 004,95 €
Sous-total subventions sollicitées	80 %	571 824,95 €

Où le rapport ci-dessus et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

Article 1 : d'entériner la demande de subvention déposée au titre de la DSIL auprès des services de l'État pour un montant inchangé de 299 820,00 €.

Article 2 : de préciser par la présente à la Collectivité de Corse le montant de la demande de subvention recalculée de 272 004,95 € au titre du Fonds Ecole.

Article 3 : de préciser que la commune a inscrit au budget prévisionnel sur ses fonds propres une dépense d'investissement de 142 956,24 €.

Voix POUR :	12
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :

02/062023

Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 26 mai 2023,

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/062023



Charles-Henri BIANCONI